

GEFFÉ É I
GEFFÉ É I

(Front Panel)

MARTIN-12
Sodium Hypochlorite
Hypochlorite de sodium

COMMERCIAL
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI.

LIQUIDE DE CHLORATION
POUR LA MAÎTRISE DES BACTÉRIES ET DES ALGUES
dans l'eau des piscines, dans les systèmes de refroidissement par recirculation d'eau et les
pasteurisateurs de brasserie

GARANTIE : Chlore disponible présent sous forme d'hypochlorite de sodium : 10,3 %

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 30485
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT
CORROSIF

Contenue Net :

MARTIN DISTRIBUTION
23 RUE DU CURE LAROCQUE
SHERBROOKE (QUÉBEC) J1C 0T2
Ph: 819-846-2366

(Side Panel)

USAGES : Pour les mesures d'hygiène générale et le blanchiment,
utiliser 30 mL de Martin-12 par 5 L d'eau.

POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU DANS LES PISCINES ET LES PATAUGEOIRES :

Utiliser MARTIN-12 tous les jours pour garder l'eau de la piscine propre. Ce produit peut aussi être utilisé pour un TRAITEMENT CHOC et l'OUVERTURE / la FERMETURE de la piscine.

MARTIN-12 est recommandé pour tout genre de piscine.

- Ne peut endommager ni obstruer les filtres.
- Efficace dans l'eau dure ou douce
- Prêt à utiliser - SANS MÉLANGE PRÉALABLE

MODE D'EMPLOI :

Entretien régulier : Maintenir quotidiennement les niveaux recommandés, tel qu'indiqué par la trousse d'analyse :

Chlore libre disponible : 1,0 à 3,0 ppm

pH : 7,2 à 7,8

Alcalinité totale : 100 à 120 ppm

Dureté calcique : 200 à 300 ppm

Avant d'ajouter MARTIN-12, faire le test du pH et l'ajuster entre 7,2 et 7,8.

Ajouter de l'acide si le pH est élevé, ou du carbonate de sodium si le pH est bas.

Chlorer tous les jours pour maintenir un résidu de chlore approprié avec 250 mL de MARTIN-12 pour chaque 10 000 L d'eau de piscine, ou au besoin.

Remarque : Le temps chaud, un usage intensif de la piscine ainsi que la pluie peuvent exiger un dosage plus élevé pour maintenir un résidu de chlore approprié.

Nouvelle piscine : Surchlorer (TRAITEMENT CHOC) en ajoutant à l'eau de la piscine 1 L de MARTIN-12 pour chaque 10 000 L d'eau de piscine. Pour de meilleurs résultats, faire le TRAITEMENT CHOC le soir.

Ouverture / fermeture de la piscine : Pour l'ouverture / la fermeture de la piscine, surchlorer (CHOC) en ajoutant à l'eau de la piscine 3 L de MARTIN-12 pour chaque 10 000 L d'eau de piscine. Pour de meilleurs résultats, faire le TRAITEMENT CHOC le soir.

Traitement choc : Surchlorer (CHOC) chaque semaine avec 1 L de MARTIN-12 pour chaque 10 000 L d'eau de piscine lorsque la température moyenne se situe entre 25 °C et 32 °C. Autrement, surchlorer (CHOC) toutes les deux semaines.

Contrôle d'algues : Pour les algues apparentes, surchlorer (CHOC) en ajoutant 2 L de MARTIN-12 pour chaque 10 000 L d'eau de piscine. Une infestation sévère d'algues peut requérir des doses allant jusqu'à 3 L par 10 000 L. Passer l'aspirateur lorsque les algues mortes se sont déposées.

Pataugeuse : Chlorer tous les jours pour maintenir un résidu de chlore de 3 à 5 ppm en ajoutant 45 mL de MARTIN-12 pour chaque 1 000 L d'eau de piscine, ou au besoin.
Remarque : Pour les piscines extérieures, le chlore résiduel peut être protégé contre les effets destructeurs des rayons du soleil en ajoutant un stabilisateur (acide cyanurique).

POUR LES SYSTÈMES DE REFROIDISSEMENT PAR RECIRCULATION D'EAU ET LES PASTEURISATEURS DE BRASSERIE :

Remarque: Ce produit se dégrade avec le temps. Employer une trousse d'analyse pour le chlore et augmenter le dosage au besoin pour obtenir le taux de chlore disponible voulu. Pour contrôler les bactéries, les algues et les champignons, ajouter MARTIN-12 au bassin inférieur, à la boîte de distribution ou à un autre point pour assurer un mélange uniforme.

Formatted: French (Canada)

Formatted: French (Canada)

Dose initiale : Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter 0,06 à 0,12 kg/1 000 L d'eau dans le système pour obtenir de 7,5 à 15,0 mg/L de chlore disponible au poids. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

Dose subséquente : Lorsque le contrôle microbien est acquis, ajouter 0,03 à 0,06 kg/1 000 L d'eau dans le système pour obtenir 3,25 à 7,5 mg/L de chlore disponible au poids. Employer de façon hebdomadaire ou au besoin pour maintenir le contrôle. Les systèmes très encrassés doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

POUR L'ASSAINISSEMENT DANS LES USINES ALIMENTAIRES :

MARTIN-12 peut être utilisé pour assainir les planchers, les murs, les comptoirs et les surfaces venant en contact avec la nourriture. Éviter de contaminer les produits alimentaires.

MODE D'EMPLOI : Préparer une solution contenant 200 ppm de chlore disponible en ajoutant 1,7 mL de MARTIN-12 pour chaque litre d'eau. Étendre la solution sur la surface à assainir. En utilisant cette concentration, ou moins, il n'est pas nécessaire de rincer la surface. L'emploi d'une solution supérieure à 200 ppm de chlore disponible nécessite un minimum de trois minutes de contact avec la surface et un rinçage à l'eau.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes pendant la manipulation. Forme un gaz dangereux lorsque ce produit est mélangé à un acide. Ne pas mélanger à un autre produit chimique.

Corrosif – Peut brûler les yeux et irriter la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements, ainsi que toute contamination des aliments. Éviter de respirer la vapeur ou la bruine. Utiliser avec une ventilation adéquate. Se laver soigneusement après la manipulation. Enlever les vêtements contaminés sans délai et les laver avant de les remettre. Il est nocif d'avalier de ce produit. Conserver le contenant à la verticale et bien fermé dans un endroit frais. Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Utiliser tel qu'indiqué seulement.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT : Éviter de contaminer l'eau, la nourriture pour les humains ou les animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Ce produit est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Il ne doit pas être utilisé dans des circonstances où il risquerait de contaminer l'eau des lacs, des ruisseaux, des étangs, des estuaires, des mers ou autres cours d'eau, en violation des règlements fédéraux ou provinciaux. Les exigences relatives aux lois applicables doivent être déterminées avant l'emploi du produit.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : La présence possible de dommages aux muqueuses à la suite de l'ingestion du produit pourrait contre-indiquer le recours à un lavage gastrique.

PREMIERS SOINS : Contient de l'hypochlorite de sodium. En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant l'étiquette, ou prendre note du nom du produit et du numéro d'enregistrement de produit antiparasitaire lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

À conserver à la verticale dans un endroit frais à l'abri de la lumière.
Ce produit ne craint pas le gel.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))